

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL***

de la société **LIFE SCIENTIFIC LTD**
enregistrée sous le *n°2019-4614*

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

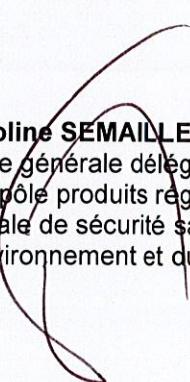
Noms du produit	LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL GALOP CONFLUX FIACRE
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4, Belfield Office Park Beech Hill Road D04V972 Dublin 4 IRLANDE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	250 g/kg - fludioxonil 375 g/kg - cyprodinil
Et	dont la source additionnelle de fabrication est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	831-2014.01
Numéro d'AMM	2150571
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

12 SEP. 2019


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)